

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : URBANISME**

**SEANCE DU : 13 NOVEMBRE 2023**

**DELIBERATION N° : 4**

**RAPPORTEUR : M. DUSSAULX**

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE SURPLOMB AU BENEFICE DE  
BATIGERE**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La société BATIGERE HABITAT est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéro 54, sise 132 Grand Rue, sur laquelle un ensemble immobilier est édifié.

BATIGERE HABITAT a manifesté son intention d'entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de ses logements. Les travaux ont notamment fait l'objet de la déclaration préalable n°DP 054 328 21 N0095 délivrée le 14 septembre 2021.

Ladite société souhaite donc procéder à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur un pignon de façade. Il convient de préciser que ce pignon de façade est en limite de propriété avec la parcelle cadastrée section AB numéro 55 appartenant à la Commune de LUDRES.

Une note descriptive explicative des travaux rédigée par l'atelier a3d-archi précise que l'isolation à mettre en place devrait créer un débord de 15 centimètres sur la propriété communale.

BATIGERE HABITAT sollicite donc l'établissement d'une servitude de surplomb à son bénéfice pour ces travaux.

La commission urbanisme, travaux, environnement, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 2 novembre 2023 sur cette proposition.

**Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la constitution d'une servitude de surplomb au profit de BATIGERE HABITAT sur la parcelle communale AB 55 sise 146 Grande Rue pour un débord lié à l'isolation à mettre en place ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

**Avait donné pouvoir :**

Mme ROCHON Marie

avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique

**Etaient Absents :**

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 Novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 Novembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU